

# **DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

## **COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS**



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**Mairie de Saint Jean de Fos**

**Place de la Mairie**

**34150 SAINT JEAN DE FOS**

**Tel : 04 67 57 72 97**

**Fax : 04 67 57 41 06**

**@ : [mairie.saintjeandefos@orange.fr](mailto:mairie.saintjeandefos@orange.fr)**

## SOMMAIRE

I.	Le cadre général du budget	p 3
II.	La section de fonctionnement	p 4
III.	La section d'investissement	p 5
IV.	Les données du compte administratif 2019	p 7

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site Internet de la commune [www.mairie-saintjeandefos.fr](http://www.mairie-saintjeandefos.fr)

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019 au budget primitif.

Le compte administratif 2019 est approuvé le 03 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, TAP, location de la salle polyvalente, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **1 281 452.84 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **1 194 432.37 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de la même section de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes fluctuent en fonction des aides de l'Etat, pour exemple la dotation globale de fonctionnement sur les trois dernières années :

2017	2018	2019
154 273.00	141 966.00	150 625.00

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les compensations versées par d'autres collectivités (communauté de communes)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

## b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	448 064.63	Atténuations de charges	43 947.17
Charges de personnel	596 441.95	Produits des services	61 786.30
Autres charges gestion courante	111 931.83	Impôts et taxes	764 857.14
Charges financières	32 535.19	Dotations et participations	393 676.67
Charges exceptionnelles	0.00	Autres produits gestion courante	16 987.81
Dotations aux provisions	0.00	Produits financiers	5.75
Dépenses imprévues Fonct.	0.00	Produits exceptionnels	192.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 194 432.37</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 281 452.84</b>
Dépenses d'ordre Fonct.	0.00	Recettes d'ordre Fonct.	0.00
		Excédent reporté 2018	401 084.09
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 194 432.37</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 682 536.93</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 (concernant les ménages) :

- Taxe d'habitation : 13.02 %
- Taxe foncière sur le bâti : 24.58 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 88.00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale a été de **707 630 €**

### d) Les dotations de l'Etat

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Dotation globale de fonctionnement	150 625.00	141 966.00
Dotation de solidarité rurale	65 504.00	65 022.00
Dotation nationale de péréquation	130 373.71	143 321.99
<b>TOTAL</b>	<b>346 502.71</b>	<b>350 309.99</b>

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	0.00	Subventions d'investissement	122 259.78
Immobilisations corporelles	118 939.57	Immobilisations corporelles	4 420.00
Immobilisations en cours	35 500.94		
Remboursements d'emprunts	51 712.81	Dotations fonds divers réserves	136 195.87
Total dépenses réelles invest.	<b>206 153.32</b>	Total recettes réelles invest.	<b>262 875.65</b>
Solde exécution reporté 2018	0.00	Solde d'exécution reporté 2018	66 685.31
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>206 153.32</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 560.96</b>

c) Les principales réalisations de 2019 sont les suivantes :

Liste des principaux investissements réalisés en 2019	
	TTC
Travaux réseaux humides	24 930.79
Matériel informatique école	10 021.20
Mobilier nouvelle classe et autres bâtiments	19 216.67
Vidéo surveillance	9 280.90
Rideaux salle polyvalente	8 000.35
Fin travaux Avenue du Monument	25 656.40
Travaux nouvelle classe	9 409.73

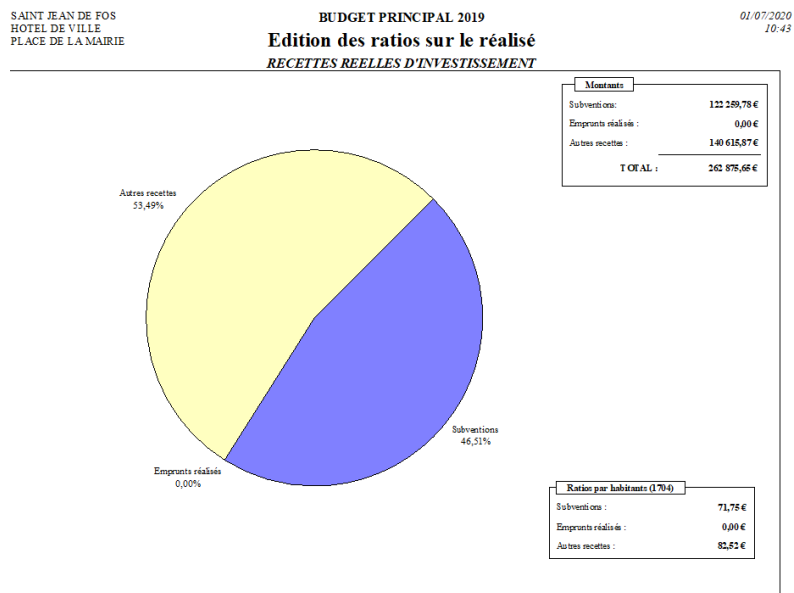
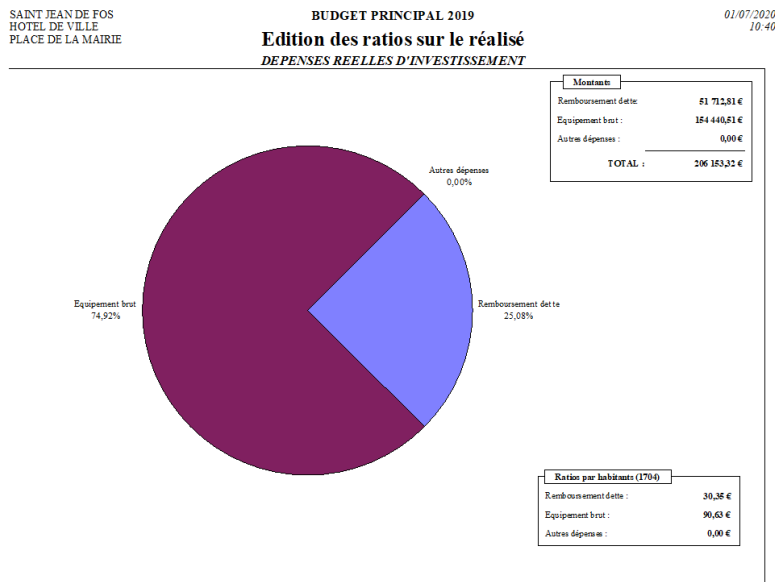
d) Les subventions d'investissements reçues

- Du Syndicat Hérault Energies : 22 559.78 € (Avenue du Monument – Allée du Souvenir Français)

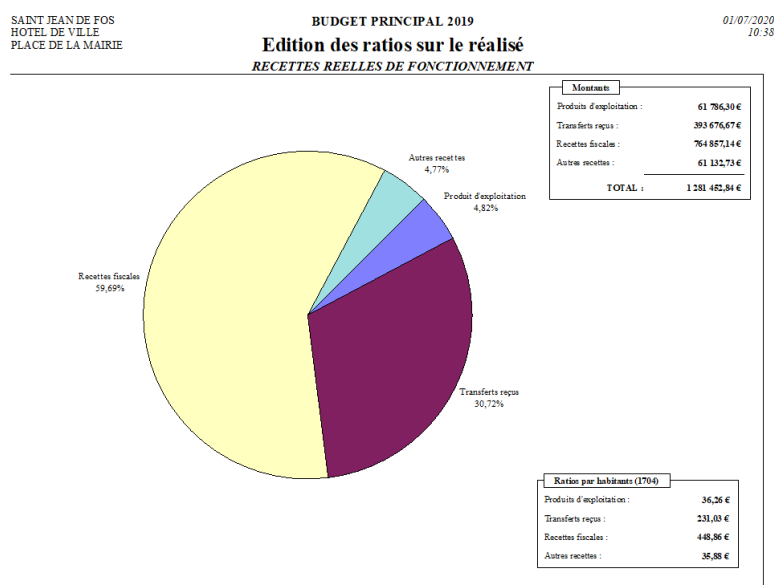
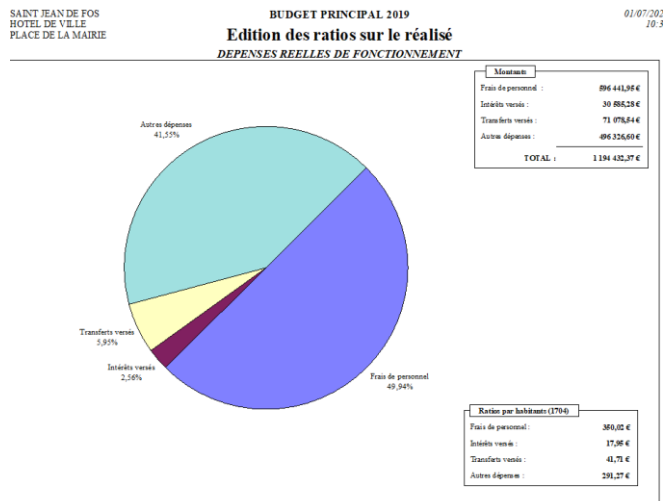


## IV. Les données synthétiques du compte administratif 2019

### Section d'investissement :



## Section de Fonctionnement



### a) Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = (recettes réelles fct – dépenses réelles fct) = 1 281 452.84 – 1 194 432.37 = 87 020.47 €

CAF nette = (CAF Brute – annuité dette en capital) = 87 020.47 – 51 712.81 = 35 307.66 €

La CAF nette permet de réaliser des investissements nouveaux



## b) Etat de la dette

La commune est engagée auprès de 3 établissements bancaires différents.

Le plus ancien emprunt a été réalisé en 2007 et le plus récent date de 2017 pour financer les travaux de l'Avenue du Monument.

L'annuité de la dette correspond à la somme qui sera consacrée au remboursement de ces échéances d'emprunts. En 2019, l'annuité de la dette s'élevait à 82 298.09 € dont 51 855.58 € pour le capital et 30 442.51 € pour les intérêts.

## c) Principaux ratios

La population totale municipale de Saint Jean de Fos est de 1 704 habitants au 31 décembre 2019 (millésime INSEE 2016).

Taux d'endettement par habitant au 31 déc. 2019 = stock de la dette au 31/12/2018/nbre habitants

**Taux d'endettement** = 866 361.86 € / 1 704 hab = **508.43 €**

Capacité de désendettement :

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Le ratio se calcule ainsi : Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute

$$866\,361.86\ \text{€} / 87\,020.47\ \text{€} = 9.96\ \text{années}$$

Il faudrait un peu plus de 9 années à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

## d) Etat du personnel

Au 31 décembre 2019, la commune compte 13.3 agents titulaires équivalent temps plein.

Ce personnel peut être complété par du personnel contractuel sur des contrats à durée déterminée pour des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activités.